



INCOME SECURITY ADVOCACY CENTRE
Centre d'action pour la sécurité de revenu
incomesecurity.org

2020/21

RAPPORT ANNUEL

NOTRE MISSION

Défendre les intérêts et les droits systémiques des Ontariens à faible revenu en ce qui concerne les programmes de sécurité du revenu et d'emplois précaires peu rémunérés.

QUI NOUS SOMMES

Aide juridique Ontario (AJO) a fondé le Centre d'action pour la sécurité du revenu (CASR) en 2001 dans le but de répondre aux besoins des Ontariens à faible revenu. Depuis lors, AJO assure le financement intégral de nos activités.

Le CASR est une clinique juridique spécialisée qui fait partie du réseau de cliniques juridiques communautaires de l'Ontario. Il s'agit de la seule clinique juridique entièrement consacrée à la défense systémique des droits en matière de sécurité du revenu.

Nous avons pour mandat de défendre les droits, les intérêts et les préoccupations d'ordre systémique des Ontariens à faible revenu. Pour ce faire, nous avons recours à des litiges types ou fondés sur la Charte, à l'organisation et à la défense des droits dans le cadre des programmes provinciaux et fédéraux visant la sécurité du revenu.

Afin d'atteindre la sécurité du revenu, le CASR remet en question à la fois les programmes de prestations de revenu et les garanties d'emploi.

CE QUE NOUS FAISONS

Notre travail s'appuie sur quatre stratégies principales : les litiges de causes types, la réforme des politiques et des lois, l'organisation communautaire, la création et la distribution de documents d'éducation à l'intention du public et l'offre de séances de formation au public.

Nous sommes gouvernés par un conseil d'administration communautaire qui comprend des représentants de toutes les régions de l'Ontario. Notre conseil d'administration comprend des conseillers de cliniques juridiques, des personnes à faible revenu, des universitaires et des défenseurs de droits. Il compte également des représentants de communautés autochtones, de communautés racisées, de personnes handicapées et de bénéficiaires de programmes de prestations de soutien du revenu.

Nous travaillons en étroite collaboration avec plus de 60 cliniques juridiques communautaires qui ont un mandat soit local, soit provincial, et qui œuvrent chaque jour à relever les défis auxquels font face les personnes à faible revenu en Ontario. Nous travaillons également de concert avec d'autres groupes et organismes de défense des droits. Nos analyses et nos recommandations s'appuient sur des consultations continues auprès des Ontariens à faible revenu, de nos partenaires et d'autres intervenants œuvrant dans le secteur de la lutte contre la pauvreté, ainsi que sur des renseignements fournis par ceux-ci.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année qui vient de s'écouler a été difficile pour le CASR, tant en raison de la COVID 19 que des contestations adressées au conseil d'administration du CASR concernant les réductions budgétaires d'AJO. J'ai le plaisir de vous annoncer que notre organisme, dans son ensemble, se trouve dans une très bonne situation.

Depuis le 15 mars 2021, nous avons une nouvelle directrice générale. Melinda Ferlisi, une habituée du système des cliniques, nous arrive de la Community Legal Clinic of York Region. Melinda et Elena Koneva, notre chef de bureau, forment une excellente équipe de gestion et le conseil d'administration compte sur une année (et au-delà) très féconde avec elles.

Le conseil d'administration du CASR disposera désormais du temps et de l'énergie nécessaires pour renforcer et clarifier nos politiques et pratiques de gouvernance, travailler en collaboration avec le personnel du CASR et d'autres intervenants des cliniques et de la communauté pour élaborer un nouveau plan stratégique et accroître notre capacité globale à promouvoir l'accès à la justice pour les Ontariens à faible revenu.

Les anciens membres et les membres actuels du conseil d'administration du CASR ont travaillé sans relâche au cours de la dernière année pour rebâtir l'organisme. Ce fut un plaisir pour moi de travailler avec chacun des directeurs. Nos réunions, tant en personne que virtuelles, ont été fructueuses et agréables et offraient des occasions d'apprentissage à tous les participants. La grande majorité de nos décisions ont été prises à l'unanimité, ce qui nous permet d'aller de l'avant et de nous attaquer aux nouveaux défis qui se présentent.

J'aimerais souligner l'importante contribution de Brendon Pooran, de Pooran Law, au CASR au cours de l'exercice 2020/2021. Brendon a accepté un contrat avec le CASR en tant que superviseur juridique intérimaire à temps partiel pendant que le conseil d'administration poursuivait sa recherche d'un directeur général. Brendon s'est montré extrêmement utile pendant que le personnel s'efforçait de gérer efficacement la charge de travail juridique et stratégique de la clinique.

Quelques directeurs ont dû se retirer du conseil d'administration au cours de l'exercice 2020/2021. Donna Eaton et Devon Sivill, représentants de la clinique juridique de Hamilton et de la clinique juridique d'Algoma respectivement, nous manqueront. Nous regrettons également le départ de la Dre Nili Kaplan-Myrth, médecin et membre de la communauté d'Ottawa, qui nous a fait part de ses observations importantes dans le domaine des soins de santé.

Il y a aussi quelques directeurs qui ont dû se retirer peu après la fin de l'année fiscale. Nous sommes tristes de dire au revoir à Brian Killick, représentant de la clinique Community Legal Assistance Sarnia qui siège maintenant au Tribunal de l'aide sociale, et à Ginny Michano, de Terrace Bay, en Ontario, membre de la communauté travaillant avec la Première Nation Pay Plat.

Merci à vous tous pour vos importantes contributions au succès du CASR.

À compter de l'AGA de septembre, nous devons dire au revoir à Opal Sparks, notre vice-présidente, qui a siégé pendant six ans au conseil d'administration du CASR. Madame Sparks, merci beaucoup de votre travail acharné, de votre passion et de vos idées au cours des six dernières années. Vous avez tellement contribué à nos discussions et à notre Conseil en général. Personne ne peut vous remplacer entièrement et nous sommes vraiment tristes de vous voir partir.

Enfin, merci à tous les membres du CASR. Votre intérêt et votre soutien sont essentiels à la poursuite de notre succès dans la promotion de l'accès à la justice.

***Jenny Gullen, présidente
Le conseil d'administration du CASR***

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je ne pourrais être plus fière de me joindre au Centre d'action pour la sécurité du revenu (CASR) en tant que directrice générale. J'ai accédé à ce nouveau poste à la fin de l'exercice 2020-2021, après avoir travaillé dans une clinique juridique communautaire pendant plusieurs années. En me joignant à l'équipe du CASR à ce moment de l'histoire, j'ai pu constater de première main comment 20 ans de constitution en société ont appris au CASR à aborder les défis avec résilience, réactivité et servabilité envers les communautés de clients et les cliniques avec lesquelles nous travaillons. Je suis également optimiste quant à l'avenir du CASR, car nous accueillons le changement et continuons à faire avancer les intérêts et les droits des personnes qui ont accès aux programmes de sécurité du revenu ou qui ont un emploi précaire ou à bas salaire. J'ai le plaisir de vous présenter un aperçu de certains des événements et des points forts de l'année écoulée, ainsi qu'un aperçu de ce qui nous attend.

En 2020, la COVID 19 a bouleversé le monde. Nous avons vite constaté que nous n'étions pas « tous dans le même bateau », car le virus touchait de manière disproportionnée les personnes à faible revenu, vulnérables, handicapées et racisées, ainsi que les Autochtones et les femmes. Le personnel du CASR a pu passer rapidement au travail à distance tout en continuant à fournir des services et à collaborer avec nos communautés clientes et d'autres cliniques. Le CASR s'est efforcé de fournir des informations éducatives sur les avantages et les soutiens disponibles. Par ailleurs, le CASR a plaidé vigoureusement en faveur d'un accès accru à ces prestations ainsi que pour des politiques qui ne nuiraient pas aux bénéficiaires de l'aide sociale en récupérant les prestations, ou qui ne puniraient pas les personnes à faible revenu qui ont accédé aux prestations par erreur.

Malgré les défis présentés par la COVID 19 et d'autres facteurs, en 2020-2021, le CASR s'est engagé dans un litige qui a fait jurisprudence devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Uber c. Heller*. Le CASR a également obtenu le statut d'intervenant dans l'affaire *Fair Change Community Legal Clinic c. Procureur général de l'Ontario*, une contestation fondée sur la Charte concernant la *Loi sur la sécurité dans les rues* de l'Ontario, qui interdit aux personnes à faible revenu de faire la manche dans certaines circonstances.

Le CASR a accueilli du personnel supplémentaire en 2020-2021, notamment un analyste principal des politiques et deux avocats. Cette augmentation de l'effectif a permis au CASR de défendre les intérêts de la population par le biais de propositions prébudgétaires écrites et de

fournir une analyse réfléchiée sur les budgets fédéral et provincial. De plus, l'augmentation de l'effectif a permis au CASR d'assumer des rôles de leadership dans divers groupes de travail intercliniques et de collaborer avec les communautés par le biais de groupes comme Defend Disability et ODSP Action Coalition. Grâce à cette augmentation de l'effectif, l'équipe de contentieux du CASR est maintenant mieux équipée pour effectuer davantage de travail de représentation directe et d'intervention, ainsi que pour fournir des conseils sommaires et des services de co-conseil avec nos partenaires cliniques. Vous en apprendrez plus sur les activités du CASR au cours de la dernière année en consultant le présent rapport annuel.

En ce qui concerne l'année à venir, nous sommes ravis de mettre la dernière main à un nouveau plan stratégique qui orientera notre travail pour les prochaines années. Le plan guidera nos processus de planification annuelle et éclairera les initiatives et les dossiers sur lesquels nous travaillons. Nous espérons renforcer notre effectif afin de pouvoir continuer à effectuer un travail significatif dans les domaines des litiges, des politiques et de l'organisation.

Le CASR tient à relever les défis et à saisir les occasions de la nouvelle voie qui s'ouvre à lui, et remercie Aide juridique Ontario pour son financement. Nous apprécions le soutien et le leadership de notre conseil d'administration qui a permis à l'organisation de traverser une période sans précédent. Nous sommes reconnaissants de la sagesse et de l'expérience de nos partenaires, tant au sein du système clinique que dans la communauté au sens large. Le CASR, bien sûr, ne serait rien sans son personnel. Le dévouement, la résilience et le talent manifeste des personnes qui travaillent sans relâche aux côtés de nos clients et des communautés pour s'attaquer à l'injustice que constitue l'insécurité du revenu ne peuvent être ignorés alors que le CASR poursuit son chemin.

Melinda Ferlisi

POLITIQUE ET DÉFENSE DES DROITS

Réaction à la COVID 19

Lorsque la pandémie de la COVID 19 est survenue au Canada en 2020, le CASR s'est immédiatement mis au travail. La pandémie a mis en évidence les inégalités découlant de la pauvreté de multiples façons : des personnes qui luttait déjà pour leur subsistance ont perdu leur emploi et leur maison, le coût des produits et des services de première nécessité comme la nourriture et le transport a augmenté, et les travailleurs ayant des emplois précaires et à bas salaire étaient les plus touchés par la pandémie, courant un risque accru de maladie. Le CASR s'est engagé dans diverses initiatives de défense des intérêts, et continue d'y participer, pour aborder la question du soutien du revenu pour les communautés vulnérables et à faible revenu et les lacunes des programmes de prestations, plaider pour des conditions de travail sécuritaires et assurer la sécurité du revenu des Ontariens.

Le 7 avril 2020, le CASR a publié une lettre ouverte signée par 150 organismes communautaires de toute la province, demandant au gouvernement ontarien de réagir aux besoins des personnes à faible revenu pendant la pandémie. La lettre demandait que les taux d'aide sociale soient immédiatement augmentés et que les prestations fédérales soient exemptées de la récupération. En collaboration avec l'ODSP Action Coalition, Health Providers against Poverty et Daily Bread Food Bank, le CASR a organisé une conférence de presse virtuelle pour lancer la lettre ouverte.

Tout au long de l'exercice 2020-2021, le CASR a également surveillé les programmes fédéraux essentiels de soutien du revenu, notamment la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique et l'assurance-emploi. Le CASR a offert des séances de formation aux intervenants du système de cliniques juridiques sur ces prestations nouvelles ou en évolution afin de s'assurer que les cliniques puissent aider les gens à obtenir les soutiens dont ils ont besoin. Par l'intermédiaire du groupe de travail sur l'assurance-emploi de la clinique juridique de l'Ontario, le CASR a plaidé auprès du gouvernement fédéral en faveur de l'amélioration de ces programmes, notamment en veillant à ce qu'ils soient plus accessibles aux travailleurs migrants, aux étudiants et aux autres groupes marginalisés.

Enfin, le gouvernement de l'Ontario a offert une prestation d'urgence temporaire aux bénéficiaires de l'aide sociale qui en faisaient la demande, mais seulement pen-

dant quatre mois. Le gouvernement a également exempté partiellement la Prestation canadienne d'urgence (PCU) de la récupération. Ces mesures n'étaient pas suffisantes. Le CASR a donc continué de plaider en faveur d'un soutien du revenu adéquat pour les Ontariens à faible revenu pendant la pandémie. Par exemple, en collaboration avec Campagne 2000, le CASR a joué un rôle très actif dans le cadre de l'amnistie de remboursement de la PCU. Les familles à faible revenu qui ont présenté une demande de soutien au revenu pour faire face à la pandémie devraient être protégées, même si les règles d'admissibilité restrictives et déroutantes de la PCU a fini par les exclure.

La défense de l'invalidité :

En octobre 2020, le CASR s'est de nouveau réuni avec Defend Disability et a rédigé une lettre ouverte sur la nécessité du Tribunal de l'aide sociale de statuer en temps opportun et de préserver et d'améliorer ce dernier. Il a également plaidé activement en faveur de la consultation des personnes handicapées et des bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées dans le cadre de la transformation actuelle de l'aide sociale.

Revenu de base

Le CASR a siégé au comité du projet de revenu de base universel du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes au cours de l'année écoulée, pour donner des conseils sur deux rapports liés au revenu de base, l'un sur l'économie des soins et l'autre sur l'invalidité.

Défense des intérêts devant le Tribunal de l'aide sociale

Avant 2020, et pendant la pandémie de COVID 19, le Tribunal de l'aide sociale a cessé de renommer les membres dont le mandat arrivait à échéance, et le Tribunal ne s'est pas engagé à pourvoir les postes laissés vacants jusqu'à plus récemment. Cela a entraîné de longs retards pour les personnes à faible revenu qui cherchaient à obtenir la possibilité de contester des décisions concernant des questions qui avaient un impact important sur leur vie. Le CASR a collaboré avec le comité directeur de l'aide sociale pour rédiger et envoyer une lettre au procureur général et aux critiques de l'opposition concernés soulignant ces préoccupations. De plus, le CASR a coordonné les efforts des cliniques de la province pour obtenir une couverture médiatique sur cette question.

La défense des intérêts dans le cadre de la stratégie d'accès numérique

En septembre 2020, Tribunaux décisionnels Ontario a annoncé son intention de tenir des audiences virtuelles, par téléphone ou par écrit, dans le but d'assurer la sécurité du public pendant la pandémie. En novembre 2020, Tribunaux décisionnels Ontario a également annoncé que son approche numérique constituerait la norme pour les audiences à l'avenir. Cela a suscité des inquiétudes quant au fait que les appelants ne pouvaient pas choisir le mode d'audience qui leur conviendrait le mieux. De nombreuses personnes à faible revenu rencontrent des obstacles pour accéder au matériel informatique nécessaire ainsi qu'à une connexion Internet afin de participer à des audiences virtuelles. Les communautés rurales et du Nord ont des problèmes de bande passante. Pour faciliter la défense de cette question, le CASR a élaboré et lancé un sondage visant à recueillir des données sur l'expérience des utilisateurs qui participent à des audiences virtuelles, afin d'en savoir plus sur les obstacles auxquels sont confrontés les appelants. Le rapport sera préparé à la fin de cette année.

LITIGE

Accès à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada (RPC) *R.S. c. MESD*

Dans l'affaire *R.S. c. MESD*, le CASR a collaboré avec l'Industrial Accident Victims Group of Ontario pour représenter un travailleur agricole saisonnier qui a été grièvement blessé au travail au Canada et qui est retourné en Jamaïque. On a refusé sa demande de prestations d'invalidité du RPC au motif que son invalidité n'était pas jugée comme grave et persistante. Nous avons interjeté appel de cette décision devant la division générale du Tribunal de la sécurité sociale et avons présenté des éléments de preuve et des observations lors d'une audience écrite. Le CASR a eu gain de cause et le client s'est vu accorder toutes ses prestations.

Cas de refus de l'allocation pour régime alimentaire spécial

Un jeune homme souffrant de troubles cognitifs s'est vu refuser les prestations d'aide sociale dont il avait besoin, à savoir l'allocation pour régime alimentaire spé-

cial. Bien qu'il ait des problèmes médicaux avérés qui l'obligent à suivre un régime alimentaire spécial, les prestations lui ont été refusées parce qu'il habitait dans une résidence assistée. Après avoir signifié un avis de dépôt d'une demande relative aux droits de la personne, où il a indiqué qu'il était victime de discrimination en raison de son handicap, des discussions de résolution ont eu lieu. Un règlement favorable a été conclu pour le client, qui a bénéficié d'un paiement forfaitaire ainsi que des paiements mensuels par la suite.

Cas de refus d'allocation de logement

Le CASR a collaboré avec la Kinna-aweya Legal Clinic dans le cadre d'une révision judiciaire concernant une décision de refuser des allocations de logement à une personne souffrant de handicaps liés à des dépendances et à d'autres problèmes de santé. Dans ce cas, le demandeur avait besoin des allocations de logement pour l'aider à se reloger dans un environnement plus sécuritaire, exempt de toute activité liée aux drogues illicites, afin de l'aider dans son parcours de sobriété. Suite à des discussions de résolution, un règlement a été conclu en faveur du demandeur.

Cas de licenciement injustifié d'un employé de longue date : *R.B. c. K.W.C.L.*

Le CASR a travaillé en collaboration avec les Scarborough Community Legal Services pour représenter un travailleur d'une entreprise de construction en poste depuis plus de deux décennies qui s'est vu brusquement congédié sans préavis. Il louait également un logement de la société, mais il l'a perdu à la suite de son licenciement. L'affaire portait sur des questions de droit à un préavis raisonnable pour les entrepreneurs dépendants. Après avoir intenté un procès pour congédiement injustifié devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, l'affaire a été réglée avec succès.

Classification erronée, discrimination et licenciement injustifié : *S.O.T.B. c. Canada*

En collaboration avec la Lake Country Community Legal Clinic, le CASR représente un aîné autochtone qui a travaillé à titre de conseiller culturel au sein d'un pénitencier fédéral et qui a été victime de discrimination et de harcèlement. Le CASR a déposé un procès pour licenciement injustifié auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, ainsi qu'une plainte en matière de droits de la personne auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Le CASR a présenté avec succès une requête devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario afin d'obtenir du pénitencier les preuves clés sur lesquelles ce dernier s'était appuyé pour licencier l'aîné, mais qu'il avait indûment retenues. Le procès et la plainte sont en cours.

INTERVENTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

Accès à la justice pour les travailleurs ayant un emploi précaire peu rémunéré : *Uber c. Heller*

En Ontario, si votre employeur refuse de vous payer le salaire minimum ou qu'il viole vos autres droits en matière d'emploi, vous pouvez intenter une action en justice ou communiquer avec le ministère du Travail. Votre employeur peut-il toutefois vous faire signer un accord pour renoncer à ce droit?

Le 6 novembre 2019, la Cour suprême du Canada a entendu l'affaire des chauffeurs d'Uber qui ont été contraints d'accepter une « convention d'arbitrage obligatoire » lorsqu'ils se sont inscrits pour devenir chauffeurs sur l'application Uber. Selon Uber, cela signifiait que les chauffeurs avaient renoncé au droit de se plaindre au gouvernement en cas de différend avec l'entreprise. Ils devaient plutôt se présenter devant un décideur privé à Amsterdam dans le cadre d'un processus à la fois secret et coûteux.

Le CASR et Parkdale Community Legal Services (PCLS) ont travaillé en collaboration pour intervenir dans l'affaire afin de faire valoir que le droit des travailleurs à recourir au système de justice dans nos institutions publiques ne peut être renoncé légalement ou privatisé. Sinon, les employeurs pourraient contourner les lois de l'Ontario qui garantissent les droits en milieu de travail. Dans ses plaidoiries devant la Cour, Nabila Qureshi, avocate du CASR, a souligné l'importance de l'accès à la justice pour les travailleurs ayant des emplois précaires et à faible salaire que nous servons.

Le 26 juin 2020, la Cour suprême a rendu sa décision révolutionnaire dans cette affaire. La décision a donné raison aux chauffeurs d'Uber et a répondu à certaines des préoccupations du CASR et des PCLS au sujet de l'accès à la justice. La majorité des juges a estimé que la convention d'arbitrage obligatoire était injuste ou « abusive » et qu'elle ne pouvait être maintenue, compte tenu de la relation inégale d'Uber avec ses chauffeurs.

Ce jugement permet aux travailleurs de contester plus facilement des ententes injustes qui leur sont imposées. Pour démontrer qu'un accord est abusif, les travailleurs n'auront plus besoin de prouver que leur employeur a sciemment profité du statut vulnérable du travailleur.

Le droit à la vie privée des personnes à faible revenu qui ont recours aux tribunaux : *Sherman Estate c. Donovan*

En octobre 2020, la Cour suprême du Canada a instruit une affaire portant sur la question de savoir si les tribunaux devraient accorder des ordonnances de mise sous scellés des dossiers judiciaires qui contiennent des renseignements personnels et confidentiels d'une personne. Le CASR est intervenu avec succès dans cette affaire et a présenté des observations écrites et orales devant la Cour suprême. Les observations du CASR ont souligné les préjudices qui peuvent survenir lorsque des renseignements personnels ou confidentiels de personnes vulnérables sont diffusés publiquement en raison de leur utilisation du système juridique. Le CASR a fait valoir qu'il est d'intérêt public d'accorder des ordonnances de mise sous scellés et de confidentialité, dans des circonstances appropriées, afin de protéger la vie privée des personnes à faible revenu et vulnérables et de veiller à ce qu'elles puissent continuer à se prévaloir des tribunaux.

Le CASR est reconnaissant à Ewa Krajewska, Teagan Markin et Mannu Chowdhury du cabinet Borden Ladner Gervais LLP, qui ont représenté le CASR devant la Cour suprême du Canada et ont présenté d'excellentes observations au nom du CASR.

La mendicité pour subsister ne devrait pas être un délit : *Fair Change Community Legal Clinic c. Ontario (Procureur général)*

Des milliers de personnes en Ontario luttent contre la pauvreté et l'itinérance, et beaucoup se tournent vers la mendicité pour subsister. Toutefois, la Loi sur la sécurité dans les rues de l'Ontario interdit aux pauvres de faire la manche dans certaines circonstances. Toute personne qui enfreint la Loi sur la sécurité dans les rues pourrait être passible d'amendes qu'elle ne peut pas se permettre de payer, voire d'une peine de prison.

En conséquence, la Fair Change Community Legal Clinic d'Ottawa a déposé devant la Cour supérieure de l'Ontario une contestation fondée sur la Charte qui déclare que la Loi sur la sécurité dans les rues est inconstitutionnelle. Le CASR a été autorisé à intervenir dans l'affaire. Le CASR fera valoir que la Loi est discriminatoire à l'égard des personnes qui reçoivent de l'aide sociale, ce qui est contraire à l'article 15 de la Charte, et qu'elle nuit à la capacité des personnes de satisfaire leurs besoins fondamentaux, ce qui est contraire à l'article 7 de la Charte.

Assurer l'accès de tous les enfants à l'Allocation canadienne pour enfants : YY, XH, SZ. c. Sa Majesté la Reine.

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a été lancée en 2016 par le gouvernement fédéral afin d'aider les familles à revenu faible et moyen à subvenir aux besoins de leurs enfants. Malheureusement, l'article 122.6(e) de la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) refuse cette allocation à certains des enfants les plus vulnérables du Canada, en raison du statut d'immigration de leurs parents. Le refus des prestations de l'ACE a eu un impact négatif sur les personnes racisées et les femmes.

La Chinese and Southeast Asian Legal Clinic représente trois personnes qui ont interjeté appel et déposé une contestation fondée sur la Charte. Le CASR a préparé des observations pour demander l'autorisation d'intervenir dans cette affaire. Le CASR a soutenu que l'article 122.6(e) de la LIR contrevient à l'article 15 de la Charte en raison du statut d'immigrant; que les obligations du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant exigent que l'Agence du revenu du Canada tienne compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et que les principes d'égalité doivent servir à éclairer l'analyse visant à déterminer si la section 122.6(e) de la LIR contrevient à l'article 7 de la Charte. Le ministère de la Justice s'est opposé à la requête d'autorisation du CASR, mais la Cour canadienne de l'impôt a accepté la requête d'autorisation du CASR.

- Consultations budgétaires de l'automne 2020, soumission écrite (octobre 2020)
- Consultation sur le budget provincial de 2021, soumission écrite et présentation orale (février 2021)
- Federal 2021 Budget consultations written submission (February, 2021)

Certaines de ces activités ont été coprésentées avec d'autres organismes. Nous remercions tous nos coprésentateurs et saluons le travail qu'ils ont effectué.

SYSTÈME DES CLINIQUES JURIDIQUES

- La Prestation canadienne d'urgence, de concert avec le groupe de travail sur l'assurance-emploi (à l'intention des acteurs du système de cliniques juridiques, avril 2020)
- La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants et la prime liée à la pandémie offerte par le gouvernement de l'Ontario, de concert avec le groupe de travail sur l'assurance-emploi (à l'intention des acteurs du système de cliniques juridiques, mai 2020)
- Mise à jour des lois sur le travail, pour la conférence annuelle sur le droit du travail du groupe d'action pour les droits des travailleurs (à l'intention des acteurs du système de clinique juridique, juin 2020).
- Mise à jour sur les clauses contractuelles, à l'intention du groupe d'étude sur l'emploi de la région sud-ouest (juillet 2020).
- Après les prestations de la Prestation canadienne d'urgence et de l'assurance-emploi, de concert avec le groupe de travail sur l'assurance-emploi (fournie au système de cliniques juridiques, avril 2020)
- Mise à jour sur l'aide sociale avec le Comité d'action sur l'aide sociale (SAAC, Toronto) et le Bureau des ressources des cliniques (à l'intention des acteurs du système de cliniques juridiques, décembre 2020).

COMMUNAUTÉ

- Conversation nationale sur l'invalidité et la pauvreté (invité à participer par le Conseil consultatif national sur la pauvreté)
- S'appuyant sur les activités de défense des intérêts menées au début de 2020, le CASR a organisé un certain nombre de séances d'éducation juridique à l'intention du public pour le personnel des cliniques et des autres établissements afin de sensibiliser le public aux questions ayant une incidence sur les droits et les moyens de subsistance des personnes à faible revenu.
- Présentation à la conférence du Réseau ontarien d'éducation juridique; la COVID 19 et les prestations d'assurance sociale;
- Présentation au South Riverdale Community Healthy Centre; la COVID 19 et les prestations d'assurance sociale;
- Présentation devant une classe de George Brown : Introduction à l'assurance sociale et à l'organisation communautaire
- Webinaire « Know Your Rights » (Prenez connaissance de vos droits) pour les préposés aux bénéficiaires, de concert avec le Hospital Health Justice Program de l'Hôpital St. Michael – Réunion du comité consultatif Empower

ÉTAT FINANCIERS

Centre d'action pour la sécurité du revenu État de la Situation Financière 31 mars 2021

	Général Fonds \$	Légale Dépenses Fonds \$	Immobilisations Fonds \$	Fonds de recher- che autochtone \$	Non-Aide juridique Ontario Fonds \$	Total \$
ACTIFS						
Actifs courants						
Espèces	661,799	71,687	-	-	-	733,486
Comptes débiteurs	992	-	-	-	-	992
TVH à recevoir	19,899	15	-	-	-	19,914
Recevoir	37,855	-	-	-	-	37,855
Dépenses prépayées	720,545	71,702	-	-	-	792,247
Immobilisations	-	-	830	-	-	830
Total des actifs	720,545	71,702	830	-	-	793,077
PASSIFS						
Dettes courantes						
Comptes payables	67,537	-	-	-	-	67,537
Soldes créditeurs entre fonds (débiteur)	17,403	-	-	-	(17,403)	-
	84,940	-	-	-	(17,403)	67,537
SOLDE DES FONDS	635,605	71,702	830	-	17,403	725,540
Total des passifs et solde des fonds	720,545	71,702	830	-	-	793,077

REMARQUE : Ces renseignements constituent un état financier abrégé conforme aux états financiers vérifiés du Centre d'action pour la sécurité du revenu au 31 mars 2021. Les états financiers ont été préparés par les comptables professionnels agréés de la firme Hilborn LLP, en conformité avec les normes canadiennes généralement reconnues, et ces comptables ont exprimé une opinion sans restriction à l'égard de ces états financiers consolidés du rapport daté du 9 septembre 2021. Afin de mieux comprendre la situation financière de l'organisme et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice en question, les états financiers abrégés doivent être lus à la lumière des états financiers vérifiés pertinents, qui sont disponibles sur demande.

ÉTAT FINANCIERS

Centre d'action pour la sécurité du revenu État des résultats et solde des fonds 31 mars 2021

	Général Fonds \$	Légale Dépenses Fonds \$	Immobilisations Fonds \$	Fonds de recher- che autochtone \$	Non-Aide juridique Ontario Fonds \$	Total \$
REVENUS						
Aide juridique Ontario						
- recettes directes	1,309,216	-	-	-	-	1,309,216
- recettes indirectes	47,722	-	-	-	-	47,722
Autres revenus	1,676	39	-	-	-	1,715
	<u>1,358,614</u>	<u>39</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1,358,653</u>
DÉPENSES						
Salaires	403,026	-	-	-	-	403,026
Avantages sociaux	60,915	-	-	-	-	60,915
Professional dues	6,509	-	-	-	-	6,509
Voyager	4,416	-	-	-	-	4,416
Communications	10,635	-	-	-	-	10,635
Hébergement	120,650	-	-	-	-	120,650
Équipement	1,613	-	-	-	-	1,613
Papeterie	361	-	-	-	-	361
Fournitures de bureau et services	15,508	-	-	-	-	15,508
Frais d'audit	4,282	-	-	-	-	4,282
Versements indirects	47,722	-	-	-	-	47,722
Consultation et service juridique	57,197	-	-	-	-	57,197
Débours judiciaires	-	682	-	-	-	682
Amortissement	-	-	3,788	-	-	3,788
	<u>732,834</u>	<u>682</u>	<u>3,788</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>737,304</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur revenus)	625,780	(643)	(3,788)	-	-	621,349
Transfert d fonds au fonds général	2,000	-	-	(2,000)	-	-
Solde des fonds, début de l'année financière	7,825	72,345	4,618	2,000	17,403	104,191
Solde des fonds, fin de l'année financière	<u>635,605</u>	<u>71,702</u>	<u>830</u>	<u>-</u>	<u>17,403</u>	<u>725,540</u>

Membres de la communauté

Claudette Paul,
Ginny Michano,
Jenny Gullen (*présidente*),
Julia McNally (*trésorière*),
Opal Sparks (*vice-présidente*),
Sandra Parker (*secrétaire*),
John Mills,
Dre Nili Kaplan-Myrth,
Jessica Mayer

Représentants des cliniques régionales

Christie McQuarrie,
Fay Moore,
Dominique Conway,
Brian Killick,
Devon Seville

MEMBRES DU PERSONNEL

Melinda Ferlisi, *directrice générale* (mars 2021)
Brendon Poran, *conseiller juridique* (août 2020 à mars 2021)
Yola Grant, *directrice générale* (jusqu'en juillet 2020)
Nabila Qureshi, *avocate-conseil à l'interne*
Sandra Gonzalez Pnce, *avocate-conseil à l'interne* (août 2020)
Anu Bakshi, *avocate-conseil à l'interne* (février 2021)
Devorah Kobluk, *analyste principale des politiques et de la recherche*
(août 2020)
Lorna Martin, *réceptionniste et adjointe administrative*
Elena Koneva, *chef de bureau*

Nous sommes énormément reconnaissants des partenariats que nous entretenons avec les organismes suivants du soutien qu'ils nous apportent :

Toutes les cliniques avec lesquelles nous avons collaboré en 2020-2021

Chinese and Southeast Asian Legal Clinic

Kinna-aweya Legal Clinic

Parkdale Community Legal Services (PCLS)

Industrial Accident Victims' Group of Ontario (IAVGO)

Centre ontarien de défense des droits des locataires

Services juridiques communautaires d'Ottawa

Lake Country Community Legal Clinic

Scarborough Community Legal Services

Borden Ladner Gervais S.R.L.

Bureau des ressources cliniques

Co-operative of Specialty Community Legal Clinics of Ontario

Migrant Workers Alliance for Change

Bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et organisations membres de l'ODSP Action Coalition



INCOME SECURITY ADVOCACY CENTRE
Centre d'action pour la sécurité de revenu

Income Security Advocacy Centre
1500 – 55 University Avenue
Toronto, ON M5J 2H7

Tel: 416-597-5820
Toll Free: 1-866-245-4072
Fax: 416-597-5821

Website: www.incomesecurity.org
Email: isac@lao.on.ca